

Résolution sur la situation en Egypte

2013/2542(RSP) - 14/03/2013 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté une résolution sur la situation en Égypte.

La résolution a été déposée en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, ALDE, Verts /ALE et ECR.

Le Parlement est vivement préoccupé par la **polarisation croissante au sein de la société égyptienne** et les heurts violents incessants. En conséquence, ils appellent les autorités à agir en conformité avec les normes internationales, à réformer la police et les forces de sécurité et à **abolir toutes les lois qui permettent le recours illimité à la violence par la police et les forces de sécurité contre des civils**.

Les députés se disent particulièrement préoccupés par les **violences contre les femmes, en particulier les manifestantes et les militantes pour les droits des femmes**. Ils appellent ainsi le président Morsi à adopter la législation anti-harcèlement proposée par les militants des droits des femmes.

Le Parlement demande à outre à l'Union européenne de :

- développer le **principe "plus pour plus"**, en se concentrant plus particulièrement sur la société civile, les droits des femmes et les droits des minorités, en évaluant de manière plus cohérente et pratique si le gouvernement se détourne des réformes démocratiques et de la politique européenne de voisinage révisée dans ce contexte ;
- **ne pas accorder d'aide budgétaire aux autorités égyptiennes en l'absence de progrès substantiels en matière de respect des droits de l'homme**, de gouvernance démocratique et de primauté du droit.

En ce qui concerne les peines prononcées le 26 janvier 2013 contre 21 supporters du club de football d'Al-Masry, les députés demandent la **commutation** des peines de mort en peines de prison, non sans rappeler leur **rejet inconditionnel de la peine de mort**.

Constatant que les élections d'avril 2013 avaient été annulées par la commission électorale égyptienne, les députés demandent au gouvernement égyptien de mettre à profit cette période pour instaurer un processus politique ouvert à toutes les parties, **fondé sur le consensus et l'appropriation commune**, à travers un véritable dialogue national.

La résolution appelle également le gouvernement égyptien à :

- garantir le plein respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, y compris la liberté d'expression, et de rassemblement pacifique,
- permettre à la société civile d'agir sans contraintes ;
- ne pas poursuivre les civils devant des cours militaires.

Enfin, le Parlement exhorte l'Union et ses États membres à déployer de nouveaux efforts pour faciliter le recouvrement des avoirs confisqués par l'ancien régime au peuple égyptien.